L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 16 MARS 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIBBY, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 16 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Nash & Hodgson, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue Royale, coin Conti—à midi—six terrains de prix à l'angle des rues Mire et Columbus. Aussi, une résidence en briques à deux étages, rue des Remparts, et une maison en bois, basse et à mansarde, rue St. Philippe.

Par Vincent & Co—à 10 heures au No 109 rue du Canal, continuation de la vente du chargement de la barque Lawrence, arrivée de la Chine—nattes, objets chinois, [illegible], objets en laque.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres,—Vente régulière de meubles.

Par R. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par S. Valléau, No 14 rue Natchez—Jambons, épaules, porc, beurre, comestibles, etc.

Par F. Keller, au-dessous de l'Hôtel St-Charles—Vente régulière de livres, tous les soirs, à 7 heures.

Par E. Roger & Co, à leurs salles de vente, rue Vieille-Levée—[illegible] caisses et 100 malles de chaussures du Nord.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, à l'entrepôt de MM. Voss Bros, Nos 165 et 167 rue des Magasins—maquereaux.

Par Hoffman, Hayes & Co., au No 35 de la rue de Chartres—Habillements d'été de saison, lingerie de messieurs, sacs de voyage, chapeaux fins, chemises avariées.

Par S. Guénault, à 11 heures, à l'encoignure des rues Burgundy et St. Bernard, construction de la vente de la succession de M. Dominique Roux.

Propriétés de l'Avenir à l'encan, aujourd'hui—MM. Nash & Hodgson, encanteurs, vendront à midi, aujourd'hui, à la Bourse des rues Royale et Conti (ancienne Banque de la Louisiane)—

Cette belle et bonne propriété, "ancienne résidence des Ursulines", située rue des Remparts, 136, entre les rues Dumaine et Ste-Anne;

La confortable résidence, No 165, rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Claiborne;

Six lots de terre, au coin des rues Mire et Columbus, dans le Troisième District.

Toutes ces propriétés doivent être positivement adjugées aux plus hauts enchérisseurs.

Pour plus amples renseignements, voyez les annonces dans une autre colonne et les plans exposés à la Bourse, coin des rues Royale et Conti.

☞ LA VENTE de la balance du chargement de la barque LAWRENCE, aura lieu AUJOURD'HUI à dix heures, au No. 109 rue du Canal.
Nattes, Bronzes,
Objets curieux en laque,
Porcelaines de Chine,
Et articles divers en général.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et une MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, JEUDI.
OPÉRA—Lucie de Lammermoor.
ACADÉMIE DE MUSIQUE—Troupe Gaieté de spécialité.
ST-CHARLES—Fritz our Cousin German.
MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St-Charles.

Les exploits de la Législature.

Nous continuons à donner l'analyse des lois qui ont été publiées dans le journal officiel:

No 5. Bill allouant $350 à Jean L. Lewis, de la paroisse Claiborne.

No 6. Bill autorisant le peuple de la paroisse Livingston à transférer la maison de Cour dans un autre endroit.

No 7. Bill pour créer un Conseil d'ingénieurs de l'Etat, nommé par le gouverneur. Ce conseil doit remplacer celui des Travaux publics.

No 8. Bill amendant la loi sur l'éducation publique. Nous avons déjà commenté ce bill avant qu'il fût adopté et nous en avons parlé hier.

No 9. Bill relatif aux archives incendiées de la paroisse Morehouse.

No 10. Bill étendant les limites de la ville de Minden, etc.

No 11. Bill donnant un congé au juge de paroisse Concordia.

No 12. Bill transférant la maison de Cour de la paroisse Plaquemine, de la rive gauche à la rive droite.

No 13. Bill donnant le consentement de la Législature à l'achat de terres dans l'Etat par les Etats-Unis.

No 14. Bill autorisant un changement de nom.

No 15. Bill allouant $6500 à l'Université de la Louisiane.

No 30. Bill donnant à la compagnie du canal pour navires du Mississippi au golfe du Mexique l'entreprise du drainage de la Nouvelle-Orléans au taux de 50 cents par yarde cube pour les excavations et de 30 cents par yarde cube pour les levées de protection.

Le bill abroge le Conseil des administrateurs aux droits et privilèges des anciens commissaires de drainage avec droit de percevoir ce qui était dû aux anciens assessments, et il lui donne le droit de faire de nouveaux assessments de deux mills par pied de superficie dans certaines portions désignées des districts de drainage et sur toutes les terres qui seront protégées par les levées proposées.

Le Conseil veillera à ce que la Compagnie construise une levée de chaque côté du canal Carondelet et du nouveau canal et autour des Bassins.

Nous aurons occasion de revenir sur cette loi à propos de l'application qui en sera faite.

No 42. Bill du revenu, contenant l'énumération des taxes, licences, etc. Nous avons déjà donné l'analyse de ce bill.

Le Collége Washington.

Le général Robert D. Lilley est en ce moment à la Nouvelle-Orléans, pour solliciter des souscriptions en Louisiane pour le collége Washington, de Lexington, Virginie. Ce collége est celui dont était président le général Robert E. Lee, qui a été remplacé dans ces fonctions par son fils, le général Custis Lee. Nos lecteurs connaissent déjà de réputation cet établissement d'éducation, qui reçoit de trois à quatre cents jeunes gens des meilleures familles du Sud.

Les administrateurs du collège ont voulu donner un caractère national et intéresser à sa permanence les divers Etats, en y fondant des chaires avec les fonds souscrits dans chaque Etat: c'est-à-dire que chacun des Etats du Sud est invité à souscrire une certaine somme qui sera placée d'une façon permanente, et dont les intérêts serviront à défrayer les dépenses d'une des chaires de professeurs. Le Kentucky, le Tennessee, le Missouri ont déjà pris les devants pour diverses chaires. La proposition soumise à la population louisianaise est de fonder, par le même moyen, une chaire pour l'enseignement des langues modernes.

Certains avantages sont accordés aux souscripteurs: ceux-ci ont droit, suivant la somme souscrite, à des coupons qui représentent chacun les frais d'une année d'enseignement. Ainsi, celui qui a souscrit $500 reçoit quatre coupons avec lesquels il peut payer quatre années d'enseignement dans le collège. Celui qui souscrit $500 reçoit dix coupons, et celui qui souscrit $1000 en reçoit vingt-quatre.

Le général Lilley a réussi, dans le Missouri, à lever une somme importante, et nous ne doutons pas qu'il ne réussisse également en Louisiane. La somme requise pour la fondation d'une chaire est, croyons-nous, de $50,000, et comme les souscripteurs retrouvent des avantages qui font plus que compenser les sommes versées par eux, nous ne doutons pas que l'objet proposé ne soit promptement atteint.

Il y avait, l'année dernière, 25 élèves de la Louisiane au collège Washington, et ce nombre devra nécessairement s'accroître, car si nos institutions d'éducation sont suffisantes pour donner aux enfants des connaissances littéraires et commerciales, elles ne peuvent leur procurer l'éducation scientifique exigée de certaines professions, comme le génie civil, la chimie, etc.

Les conditions de paiement pour le montant des sommes souscrites sont très faciles et, pour ceux qui ont des enfants à mettre au collège, elles sont moins onéreuses que ne le seraient les paiements à faire chaque année pour les frais d'éducation.

Les personnes qui désireront de plus amples renseignements à ce sujet peuvent s'adresser au général R. D. Lilley, 18 rue Dauphine, ou au bureau de MM. Gibson & Austin, avocats, 8 rue Carondelet.

☞ Celui qui aura goûté les Amers Peychaud un verre, ne voudra plus boire d'amers des autres bitters, qui, le plus souvent, ne sont d'aucun secours pour la santé.

LA SALAMANDRE.—Cette Compagnie a été fondée, il y a trois mois, pour assurer uniquement les risques d'incendie, en ville et à la campagne. Sur le capital de trois cent mille piastres, divisé en trois mille actions, de cent piastres chacune, il a déjà été souscrit plus de deux mille cinq cents actions par environ trois cents actionnaires. La Compagnie est entrée en opérations actives dès le mois de décembre, et ses affaires s'étendent chaque jour, justifiant ainsi ce que nous avions dit du succès de l'entreprise, succès garanti d'ailleurs, par la popularité et la longue expérience dans les affaires du président M. Charles Roman et du secrétaire, M. Jules Le More.

Nous publions, dans une autre colonne, une annonce contenant la liste des directeurs de la Compagnie. On y trouvera également le nom des membres du comité de finances, dont le chairman a été longtemps lui-même président de compagnie d'assurances.

Avec une pareille liste d'administrateurs et de directeurs et avec trois cents actionnaires intéressés à son succès, *La Salamandre* ne saurait manquer de devenir l'une de nos Compagnies les plus importantes et les plus prospères.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La représentation de *Lucie*, que l'on donne ce soir, à l'Opéra, sera probablement la dernière. Aussi engageons-nous vivement le public à ne pas laisser échapper l'occasion.

M. Lefranc chante le rôle d'Edgar; Dumestre, celui d'Ashton, et Mme Naddi, celui de Lucie.

Lundi, 20 mars—Bénéfice de M. Castelmary—*Faust*.

☞ N'oubliez pas que les Amers Peychaud réunissent l'utile à l'agréable.

COSTUMES, DOMINOS.—Le St-Joseph approchant et plusieurs bals masqués étant annoncés, nous croyons utile de rappeler que madame Groux, l'habile costumière de l'Opéra, a toujours dans son magasin, rue Conti, No 98, un brillant assortiment de costumes, masques et dominos. Si la réputation de madame Groux n'était déjà faite depuis longtemps, les magnifiques costumes qu'elle a faits récemment pour le ténor Lefranc suffiraient à l'établir.

☞ Chapeaux de paille pour enfants, à très bon marché, au coin St-Louis et Royale.

Importantes Nouvelles additionnelles de Paris, Par le Télégraphe.

Nous trouvons dans les journaux de New-York les nouvelles télégraphiques additionnelles qui suivent:

Nous avons enfin l'explication de l'agitation qui règne à Paris depuis quelques jours. La population proteste contre l'établissement du siège du gouvernement national dans une ville de province. Des chefs républicains menacent même de faire nommer un "Directoire" à Paris, si l'Assemblée nationale se décide à siéger à Fontainebleau ou à Versailles.

Voici les renseignements que donne à ce sujet une correspondance télégraphique de Bordeaux:

"Le gouvernement vient de recevoir de M. Jules Favre une importante dépêche relative à la situation de Paris. Il paraît que, dimanche, M. Favre a eu une longue entrevue avec des chefs républicains qui avaient désiré lui expliquer le motif de leur attitude hostile. Ce motif n'est autre que le désir de faire transférer à Paris le siège du gouvernement.

"Favre annonce aussi à ses collègues qu'un comité de gardes nationaux a publié un manifeste déclarant que si le gouvernement et l'Assemblée restent plus longtemps éloignés de Paris, il en résultera la formation d'un second gouvernement. On établira un Directoire républicain à Paris pour contrebalancer l'influence du gouvernement modéré de Bordeaux."

"Dans sa dépêche, le ministre dit qu'il ne faut pas se faire d'illusions. La force de ce mouvement justifie toutes les appréhensions. C'est pourquoi il demande avec instance, au nom de la tranquillité de la République, que l'Assemblée se transporte à Paris, et elle veut empêcher des démonstrations révolutionnaires. Le transfert de l'Assemblée à Fontainebleau ou à Versailles ne suffirait pas pour apaiser le mécontentement."

La dépêche de M. Favre a été soumise au conseil des ministres. Ceux-ci ont décidé d'appeler l'attention de l'Assemblée sur la recommandation de leur collègue. Néanmoins, on croit que Versailles sera choisi comme siège de l'Assemblée nationale et que les représentants s'y transporteront dès que les Prussiens auront évacué la ville. C'est ce que donne à entendre la dépêche suivante:

Londres, 8 mars.

"L'évacuation des environs de Versailles sera probablement accélérée afin de permettre à l'Assemblée nationale française de se réunir dans cette ville."

Quoiqu'il en soit, l'agitation était grande le 6 à Paris. La garde nationale des faubourgs continuait à se montrer très turbulente. Voici ce que rapporte un correspondant spécial du *Telegram*:

"Par suite de la surexcitation qui régnait dans la ville, les maires des arrondissements de Paris se sont réunis le 5 au soir à l'Hotel de ville. M. Jules Ferry, le maire nommé par le gouvernement, a offert sa démission.

"Dans les quartiers voisins des boulevards, les troupes sont restées sous les armes pendant toute la nuit. A Montmartre, à Belleville, à La Villette et sur la place Royale, des gardes nationaux avaient formé des camps défendus par de l'artillerie. Leur attitude a causé une pénible impression parmi les habitants. On commence à douter de la stabilité du gouvernement, et le manque de confiance se fait jour partout."

On lit dans une dépêche de Paris du 9, que le baron Baude, le général Caille et MM. de Moulard et de Clercq sont nommés plénipotentiaires de France, pour négocier un traité de paix final avec la Prusse.

Le duc de Noailles est nommé ambassadeur de France à St-Petersbourg, et le comte de Vogüé, ministre à Constantinople.

Le *Journal officiel* se prononce en faveur de la République comme forme définitive du gouvernement français, et conjure le peuple de ne pas troubler l'ordre, attendu que le seul espoir de la France gît dans la tranquillité.

L'*Echo du Nord*, de Lille, proteste contre une protestation que l'on fait circuler parmi les officiers français en Allemagne, et qui demande que la forme future du gouvernement soit soumise à un plébiscite.

Un télégramme de Paris, le 10, porte:

"Le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, a demandé aux autorités départementales un relevé exact des déprédations commises par les Prussiens dans chaque département, pour servir de base à une réduction des impôts, lors de la révision du budget.

"On pense que le premier terme de l'indemnité sera prélevé sur la France seule.

Une dépêche de Londres, 9 courant, est ainsi conçue:

"Jusqu'à présent, le gouvernement français a gardé une attitude conciliante envers les perturbateurs de l'ordre public à Paris, évitant tout ce qui pourrait augmenter l'agitation qui règne dans certains quartiers.

"Il a été décidé à l'unanimité, dans une réunion des maires de tous les arrondissements de Paris, que les maires garantiront la reddition, par les gardes nationaux, des canons restés en leur possession, sans qu'il soit nécessaire pour le gouvernement de recourir à des mesures coercitives.

"On pense généralement que tous les députés de Paris à l'Assemblée nationale vont donner leur démission et rentrer à Paris, où l'on espère que leur présence calmera l'agitation.

"Les régiments de garde nationale de Belleville, la Villette et Montmartre, sont les seuls qui aient protesté contre la nomination du général d'Aurelles de Paladines comme commandant en chef. Plus de cent bataillons de gardes nationaux des autres quartiers ont félicité le général de Paladines à l'occasion de sa nomination."

Un télégramme daté de Londres, le 10, porte:

"Il y a aujourd'hui une grande surexcitation dans Paris, à propos d'une tentative faite par une portion des masses qui ont contribué à la défense de la ville, de substituer le drapeau [illegible] au drapeau [illegible]. [illegible]

"Huit bataillons de garde nationale ont [illegible]

—On télégraphie de Bordeaux, le 8: [illegible]

M. Thiers [illegible]

☞ [illegible] d'honneur a été décernée aux Amers Peychaud, à l'exposition d'Altona, 1869.

☞ Quiconque veut gagner de $1 à $2, doit acheter ses chapeaux au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

☞ Nouvel envoi de gants de peau à 75c la paire, chez Guéble & Nippert.

☞ Les Amers Peychaud sont supérieurs à tous ceux vendus jusqu'à ce jour.

LES BAGATELLES DE LA RUE.

Nous lisons dans le *Journal de Bordeaux* du 20 février:

Avant-hier, les manifestations de la rue ont recommencé. Dans l'après-midi, M. Rochefort prit une voiture de place pour visiter notre belle ville. Il fut reconnu par quelques fervents, bientôt suivis d'une foule de curieux, qui se mirent à courir après la voiture en criant: Vive Rochefort! L'un d'eux, avec une agilité simiesque, grimpa sur la voiture et voulut forcer le cocher à s'arrêter.

Il s'agissait d'enlever le député de Paris et de le porter en triomphe.

M. Rochefort eut le bon esprit de refuser. Le cocher fit prendre à son attelage une allure plus rapide et échappa ainsi aux importunités de la multitude.

En même temps qu'une manifestation avait lieu sur la place de la Comédie, une autre se produisait au café de Bordeaux.

Louis Blanc et Victor Hugo, [illegible] quelques places de la devanture.

On crie: "Vive Louis Blanc! Vive Hugo! Vive la République!"

Hugo, pâle et à moitié suffoqué, ne trouve de voix que pour répondre:

"Oui, mes enfants, Vive la République, et surtout Vive la France!"

Louis Blanc, lui, prononce les paroles suivantes:

"Oui, vive la France! mais la France non démembrée, la France avec l'Alsace et Strasbourg, avec la Lorraine et Metz. Nous sommes venus ici pour parler dans ce sens, et nous appuierons nos paroles par nos votes. Sacrifier à la paix deux provinces qui se sont aussi héroïquement défendues, ce serait une honte pour le pays. Nous ne signerons jamais cette honte!"

La foule répond par les cris répétés de: "Vive Louis Blanc, vive la République."

Hier, à la sortie de la séance, des groupes nombreux s'étaient formés et, désespérant de reconnaître les députés auxquels ils désiraient faire une ovation, ils se mirent à crier continuellement:

"A bas la réaction! A bas les Vendus!!"

Quelques figures inconnues qui se pavanaient sous le péristyle, sont jugées, d'après leur physionomie, appartenir à ce qu'on appelle la réaction. Le passage de ces suspects est accueilli par des cris qui ont la prétention d'être hostiles à une opinion, que les crieurs s'imaginent reconnaître à l'air du visage et à la coiffure plus ou moins régulière.

Quand apparait M. Victor Hugo, accompagné de quelques fidèles, d'immenses vivats retentissent. M. Victor Hugo s'arrête longtemps en haut des marches de l'escalier, pendant que recommence et recommence encore cette flatteuse ovation. C'est avec lenteur qu'il descend. Il traverse cette foule plus lentement encore.

Cette lenteur inspire aux contemplateurs la pensée de porter en triomphe le grand poète qui se défend juste assez pour avoir le temps de s'asseoir avec commodité sur les épaules des citoyens. Pendant que s'improvise le cortège, on escalade les voitures arrêtées par la foule. Les fiacres, les omnibus, les équipages sont transformés en autant de tribunes grouillantes d'où partent les exclamations les plus énergiques et les plus enthousiastes.

Les députés qui continuent à sortir de la salle, sont entourés et pressés par la foule qui a rompu la haie des gardes nationaux destinés à conserver un libre passage.

Les gardes nationaux eux-mêmes se laissent entraîner au mouvement général: ils mettent leur képi au bout de leur baïonnette [illegible] cris à ceux qui retentissent déjà.

[illegible]

L'intervention de la force armée devient nécessaire pour dissiper ces groupes et pour assurer aux députés le libre parcours de la place.

Vers quatre heures, M. Thiers, accompagné de M. Roger (du Nord) sort de la salle du Grand Théâtre. Quand il arrive sous le péristyle du Grand Théâtre, des gardes nationaux de faction se mettent à crier: Vive la République! avec une insistance qui devenait provocante.

M. Thiers s'avance vers eux et leur dit:

"Savez-vous que je considère comme des factieux ceux qui crient de la sorte sous les armes?"

Les cris redoublent.

M. Roger (du Nord) s'avance vers un officier:

"Est-ce que vous ne pouvez empêcher vos hommes de crier de la sorte?"

"Non, Monsieur, je ne le puis pas. Ils ne m'écouteraient point."

"Dans ce cas, on donne sa démission, Monsieur l'officier."

"Et moi, je ne donne pas ma démission, Monsieur le député."

Après ce colloque et cette objurgation, les deux députés sortent de la Chambre.

La France fait à ce sujet les réflexions suivantes:

Ces démonstrations ont un double tort: elles constituent un essai de pression et d'intimidation vis-à-vis de la Chambre, et elles trahissent une absence malheureuse de dignité et de tenue. Le premier de ces torts est une grave atteinte à la volonté du pays; le second est un des symptômes les plus tristes de notre état moral.

Est-ce que nous ne devrions pas en avoir assez de ces manifestations bruyantes à l'aide desquelles s'étourdissent les peuples qui n'osent pas envisager en face leur situation et leurs devoirs? Est-ce que la République sera fondée et consolidée parce qu'on aura crié à tue-tête: Vive la République, et que le passage des députés [illegible] accueilli par des clameurs? C'est comme ceux qui s'imaginent remporter des victoires en chantant la *Marseillaise*.

Peuple de crieurs, de manifestants, de fanfarons que nous sommes, quand donc apprendrons-nous que les républiques se fondent et que les victoires se gagnent par l'observation des lois et de la discipline, [illegible]

Ce manque de tenue dans la vie publique, surtout quand tous les vrais patriotes gémissent sous le poids de tant de catastrophes, est véritablement lamentable. Les partis qui, dans une situation pareille, ne savent pas se contenir, nous déshonorent aux yeux de l'Europe, qui se demande avec étonnement ce qu'est devenu ce grand pays dont elle avait appris à admirer le caractère et à respecter la grandeur.

☞ Encouragez l'industrie de cette ville: les Amers Peychaud sont du petit nombre de ceux fabriqués à la Nlle-Orléans.

Assemblée Nationale.

Séance du 19 février.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

M. Germain.—J'ai l'honneur de déposer un projet de loi ainsi conçu: "Un crédit de cent millions est ouvert au ministre des finances pour couvrir les frais de la guerre et faire face au déficit des exercices de 1870 et 1871."

Il ne s'agit pas d'augmenter nos dépenses, mais de rentrer dans la légalité. Or, depuis que cette Assemblée est constituée, aucune dépense ne peut être régulièrement faite sans un vote. C'est un vote que je réclame.

Deux autres considérations importantes ont inspiré ma proposition. Il y aura une grande économie à ce que la France reprenne la direction de ses affaires pour reprendre son crédit. Vous ne verrez plus alors les bons du Trésor se coter de [illegible] p. 0/0, quand le taux de 6 p. 0/0 a été seul autorisé.

Mais la considération la plus importante est celle-ci: Vous êtes à la veille de vous préparer à faire appel au crédit. Vous devez donc ne pas laisser s'avilir votre signature. Vous devez la négocier ce qu'elle vaut. Voilà pourquoi je demande qu'aucune dépense désormais ne soit faite sans un vote. Comme il y a urgence, je demande que l'urgence soit déclarée. (Approbation.)

Une voix à gauche.—Il conviendrait d'avoir l'avis du ministre des finances.

M. le président.—L'Assemblée n'a à prendre l'avis de personne quand il s'agit d'une proposition émanée de l'initiative parlementaire. (Vive approbation.)

M. Haentjens.—Il ne faudrait pas gêner ou engager le ministre des finances, [illegible] sur une question aussi grave.

M. le président.—La déclaration d'urgence ne préjuge rien. La proposition devra toujours aller aux bureaux. Je consulte l'Assemblée sur la demande d'urgence.

M. Floquet.—[illegible] le résultat des scrutins secrets. (Cris: A l'ordre!)

M. Duclerc.—Cette proposition est essentiellement démocratique. L'Assemblée est souveraine et peut agir sans attendre l'avis de personne.

L'Assemblée, consultée, déclare l'urgence et décide que l'examen de la proposition dans les bureaux aura lieu demain.

M. Ernest Picard, ministre des finances.—[illegible]

[illegible]

L'Assemblée devant être saisie dans peu de jours d'un projet de traité avec la Prusse, il lui importe de connaître immédiatement l'état des forces et des ressources de la France. C'est dans ce but que la proposition suivante est déposée sur le bureau.

L'Assemblée nationale décide qu'il sera formé huit commissions composées chacune de 15 membres nommés dans les bureaux, à raison de trois membres par bureau. Ces commissions auront pour objet d'éclairer l'Assemblée nationale sur:

1. L'état des forces militaires;
2. L'état de la marine;
3. L'état des finances;
4. L'état des chemins de fer, routes, rivières et canaux;
5. L'état des communications postales et télégraphiques;
6. L'état des départements envahis;
7. L'état de l'administration intérieure;
8. L'état du commerce général de la France.

La proposition est signée par MM. Pouyer-Quertier, Daru, Bethe, Barthélemy Saint-Hilaire et autres membres.

L'urgence est demandée, mise aux voix et adoptée. La proposition sera renvoyée demain aux bureaux.

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères.—Au moment où vont s'engager des négociations graves que la nécessité nous impose, il nous a paru indispensable d'associer autant que possible l'action parlementaire à celle du pouvoir exécutif; c'est de cette union intime que doit naître notre plus grande force: notre résolution est de ne jamais marcher que d'accord avec vous. (Très bien! très bien!)

La liberté d'action des négociateurs doit être entière, sauf la vôtre, qui lui est supérieure et doit toujours la dominer. C'est pourquoi il nous a paru utile de faire assister les négociateurs d'une commission choisie par l'Assemblée, non pour engager d'avance votre responsabilité, mais pour donner aux négociateurs, vis-à-vis de l'ennemi, une autorité morale dont ils ont avant tout besoin. J'ai donc l'honneur de déposer la proposition suivante et je demande que l'urgence en soit déclarée:

"L'Assemblée nationale, considérant qu'il importe de donner aux négociations la force et l'autorité du contrôle des mandataires du pays, arrête: Une commission de quinze membres sera nommée par les bureaux. Cette commission assistera les négociateurs, recevra d'eux des communications qui pourront l'éclairer, donnera son avis, et fera ensuite son rapport à l'Assemblée. La commission se rendra immédiatement à Paris où elle se tiendra en communication avec les négociateurs."

Si l'Assemblée trouve la proposition utile et de nature à concourir efficacement aux négociations, je lui demanderai de décider l'urgence et de nommer la commission soit demain, soit immédiatement.

L'urgence, mise aux voix, est prononcée.

M. le président.—Je consulte l'Assemblée sur l'adoption de la proposition.

M. Floquet.—L'Assemblée n'a pas le droit de voter séance tenante sur la proposition. Elle doit d'abord la renvoyer à l'examen des bureaux. (Mouvements divers.)

La déclaration d'urgence n'a pour résultat que de permettre que le renvoi aux bureaux soit immédiat. Si l'opinion des bureaux est favorable, une commission est nommée pour faire un rapport sur le fond de la proposition. Voilà quelle est la marche tracée par le règlement. (Aux voix.)

M. Martin Bernard.—Il s'agit ici du sort de l'Alsace et de la Lorraine, de l'intégrité du territoire: on ne saurait prendre trop de garanties.

M. le ministre des affaires étrangères.—Nous devons sans doute respecter le règlement, mais il y a des nécessités impérieuses qui s'imposent et qui veulent qu'on ne perde pas une minute. M. le président du conseil et moi, nous sommes obligés de quitter Bordeaux ce soir même; de là pour nous la nécessité de se prononcer immédiatement sur notre proposition. Il n'y a dans cette demande rien qui puisse inquiéter le règlement. Le règlement fixe la marche à suivre pour les propositions de loi: notre proposition est une résolution qui n'a nullement le caractère d'une loi. Le renvoi préalable aux bureaux n'est donc pas nécessaire. (Approbation.)

M. le président.—S'il s'agissait d'une proposition destinée à être convertie en loi, je n'aurais pas consulté l'Assemblée sur une délibération immédiate, mais il ne s'agit ici, en effet, que d'une résolution: donc pas de projet de loi, mais une mesure d'instruction en quelque sorte, n'ayant aucunement le caractère d'une loi.

M. Floquet.—J'insiste: les art. 83 et 85 du règlement exigent pour tout projet de loi, pour toute proposition quelconque, le renvoi préalable dans les bureaux. (Aux voix! aux voix!)

M. le président.—Je consulte l'Assemblée sur la question de savoir si elle veut renvoyer la proposition aux bureaux, ou bien l'adopter ou la rejeter immédiatement.

M. Tachard.—Les représentants des départements menacés ont été surpris par cette proposition. Ils demandent qu'il leur soit accordé un moment pour s'entendre. (Mouvements divers.)

La proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. Rochefort.—La question a été mal posée.

M. le président.—L'Assemblée l'a résolue en pleine connaissance de cause. (Oui! oui!)

M. Tachard.—Les représentants de l'Alsace et de la Lorraine insistent pour obtenir un instant pendant lequel ils puissent délibérer entre eux.

M. le président.—Cette demande remet en question ce que l'Assemblée vient de décider. (Oui! oui!)

L'Assemblée veut-elle maintenant se retirer dans ses bureaux pour nommer la commission de quinze membres dont M. le ministre des affaires étrangères a proposé la formation?

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, président du conseil des ministres.—Si l'Assemblée veut me permettre de suspendre un moment le travail auquel elle va se livrer dans ses bureaux, je lui présenterai une observation dont elle appréciera, je l'espère, l'importance.

Le ministre des affaires étrangères et moi nous allons nous rendre à Paris pour commencer les négociations graves qui sont aujourd'hui l'objet de la sollicitude de la France et de l'Europe entière.

L'Assemblée comprendra, j'espère, que pendant que les négociateurs poursuivront leur œuvre si difficile, les discussions [illegible]

[illegible]

Je demande donc à l'Assemblée d'examiner s'il ne serait pas opportun de suspendre ses séances [illegible]

Et à cette occasion, j'appuie de toutes mes forces la proposition qui vous a été faite de former des grandes commissions à l'effet de préparer des travaux très utiles pour le jour où vous ferez usage de votre souveraineté pour le jour où l'on vous soumettra le traité.

Je crois que l'Assemblée trouvera dans ces commissions un utile emploi de son temps, et que les négociations seront ainsi [illegible] (Très bien! très bien!)

M. le président.—L'Assemblée veut-elle se retirer immédiatement dans les bureaux pour procéder à la nomination de la commission? (Oui! oui!)

La séance est suspendue à 3 heures et demie.

Elle est reprise à 5 heures.

M. le président.—Voici les noms des membres de la commission: MM. Benoist-d'Azy, Teisserenc de Bort, de Mérode, Desseilligny, Victor Lefranc, Laurenceau, Baron, Lespérut, Saint-Marc Girardin, Barthélemy Saint-Hilaire, d'Aurelles de Paladines, La Roncière le Noury, Pouyer-Quertier, Vitet, Batbie, Pomyol(?) [illegible].

M. Gambetta.—Je n'ai pas l'intention de revenir sur la discussion de la proposition qui a été soumise à l'Assemblée et qui a été votée par une fraction de ses membres [illegible]

[illegible]

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique.—Je n'éprouve aucune difficulté à répondre à la question qui vient d'être posée. Elle est utile, car elle permet de déterminer nettement le rôle de la commission.

Le gouvernement n'entend à aucun degré que la commission soit mêlée aux négociations.

Le gouvernement accepte seul la responsabilité des négociations, jusqu'au moment où la Chambre en sera saisie. Il entend que cette responsabilité lui reste entière; il ne songe donc pas à la diminuer. Voilà un premier point. (Approbation.)

En second lieu, quelle que soit la manière d'agir de la commission, il est bien entendu que la souveraineté de l'Assemblée ne saurait être engagée par ses commissaires. Cette souveraineté demeure pleine et entière, et se trouvera telle le jour où le gouvernement portera devant l'Assemblée le résultat des négociations. (Approbation.)

Il ne faut pas oublier la situation exceptionnelle que nous ont faite les malheurs du pays. Le gouvernement va négocier au-delà des lignes prussiennes. Ne pouvant être en relations journalières avec l'Assemblée, il vous a demandé de lui adjoindre une délégation, avec laquelle il sera en rapports de tous les instants.

Tel est le but de la commission. C'est une commission de contrôle et de surveillance. Quant à diminuer sa responsabilité, quant à entraver l'exercice de votre souveraineté, le gouvernement n'y a pas pensé un seul instant; en aucune manière, il n'y pensera jamais. (Très bien! très bien!)

M. Gambetta.—La réponse de M. le ministre est de nature à me donner pleine satisfaction. Je retiens sa déclaration: le gouvernement prend seul la responsabilité des négociations; il n'appelle à Paris une commission que pour établir des communications incessantes entre lui et nous. (Très bien! très bien!)

La proposition de M. Barthélemy Saint-Hilaire est adoptée, et l'Assemblée s'ajourne après une courte discussion sur les options électorales.

☞ A la Foire de la Louisiane, 1870, les Amers Peychaud ont obtenu la médaille, prix décerné au meilleur bitter.

☞ Gants blancs à 1, 2, 3 et 4 boutons, chez Guéble & Nippert.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 13 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 116 & 150, à la Nlle-Orléans.

PARALLÈLE HISTORIQUE.

Sous ce titre, le *Commercial Advertiser* publie l'article suivant qui se recommande à tous les esprits méditatifs:

"Quand les Etats-Unis ont fait la guerre au Mexique, en 1846, cette guerre a été dénoncée comme agressive et comme entreprise en vue d'une acquisition de territoire. Ce gouvernement a été accusé des projets les plus illibéraux et les plus ambitieux. La guerre a été poursuivie jusqu'à la fin. La capitale du Mexique a été occupée par notre armée, et la paix a été rétablie. Nous avons pris au moyen du territoire du Mexique pour "rectifier" notre frontière, et nous avons payé en conséquence. Nous n'avons pas demandé d'indemnité. [illegible] Nous nous sommes même chargés de satisfaire aux réclamations de nos propres citoyens contre le Mexique.

"Nous venons d'établir quelques faits. Que ceux qui sont curieux observent le contraste entre la conduite des Etats-Unis dans cette guerre et celle de la France dans la guerre qui vient de finir. Il y a des qualités, comme la magnanimité et la générosité, qui conviennent autant aux nations qu'aux individus. En traitant nos voisins à demi civilisés comme nos égaux, nous nous en sommes bien trouvés. En traitant la civilisation supérieure de la France avec insolence et malveillance, la Prusse s'est fait un ennemi implacable pour tous les âges à venir."

☞ Gants de peau vert lumière et bleu de ciel, fraîchement déballés, chez Guéble & Nippert.

CHRONIQUE LOCALE.

RÉSISTANCE DE LA PART DU CONSEIL DE VILLE.—Cette résistance-là sera approuvée par tous les bons citoyens. Le maire Flanders a écrit au président de la Compagnie du Canal des Bateaux du Mississippi et du Lac Borgne et au président de la Compagnie de l'Ile-aux-Vaisseaux, pour leur faire savoir que le Conseil refuse d'accepter les propositions de l'une et de l'autre Compagnie pour le dessèchement de la ville. [illegible] le Conseil combattra toute tentative faite dans le but de forcer la ville à adopter des mesures qui sont jugées [illegible]

HUITIÈME COUR DE DISTRICT.—L'avocat-général, est intervenu, hier au nom de l'Etat dans l'affaire Nixon contre l'auditeur des comptes publics, et a nommé John H. New pour le représenter. Sa position est la même que celle de M. Graham et son point est que la dette de l'Etat ayant déjà atteint la limite constitutionnelle de $25,000,000 [illegible] le devoir de l'auditeur est de refuser d'émettre d'autres titres de dette.

L'argument principal des plaignants est que l'auditeur ne possède aucune autorité discrétionnaire; qu'il est officier ministériel et doit obéir à la loi [illegible] législative et déterminer si elle est constitutionnelle ou non.

L'argument pour l'auditeur est en sens inverse. [illegible]

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—Le juge Théard a rendu un jugement contre John G. Campbell et en faveur de la compagnie [illegible]

L'AFFAIRE DENNIS.—Jane Dennis, accusée d'avoir tué son mari [illegible]

COMPROMIS AVEC LES BOUCHERS.—Les négociations entre les bouchers et la Compagnie des Abattoirs ont été conclues hier. Les bouchers ont pris 10,000 actions de la Compagnie à $10 par action et ont obtenu par ce moyen la direction de la Compagnie. Les anciens directeurs ayant donné leur démission, le bureau se compose de Chas. Cavaroc, président; [illegible] Wm. Frazee, Jno. Gitzinger, J. F. Aycock, Wm. H. Marlin, H. Bentley, Louis Rush, Paul Ketchum et J. F. Ronelle.

La compagnie nouvelle occupera, dit-on, les deux abattoirs et celui qui est sur la rive droite et le dernier construit sur l'habitation Gavarre, rive gauche du fleuve.

AFFAIRE DE LA RUE ST-LOUIS.—Il est probable que [illegible] pour former un jury.

INCENDIE DANS LA RUE ROYALE.—La propriété qui a été détruite par le feu au coin des rues St. Pierre et Royale, [illegible]

L'HOMME SANS TÊTE.—[illegible]

LE VOLEUR DE CHAPEAUX ET D'AUTRES CHOSES.—[illegible]

[illegible]

BATAILLE.—William Middleton et un nommé McCue [illegible]

LA SECONDE ENQUÊTE DANS L'AFFAIRE PERKINS.—Le nouveau jury s'est réuni hier soir, au bureau du coroner. L'opinion des cinq chirurgiens qui ont examiné la tête du défunt a été donnée par écrit. Ils sont unanimes pour dire que la balle de pistolet a été la cause unique de la mort. Les dépositions reçues par le premier jury ont été lues en leur entier. [illegible] Les jurés ont tous été d'accord sur la cause de la mort; tous ont été convaincus qu'il faut l'attribuer à la balle de pistolet, mais ils diffèrent sur l'autre question. Trois jurés croient au suicide et les deux autres ignorent par qui le coup de pistolet a été tiré. Le procès-verbal, signé par eux, contient les deux opinions et les jurés ont été renvoyés.

☞ AVIS AUX HAVANAIS.—Spécialité pour le nettoyage des chapeaux Panamas, au Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale.

☞ A l'enseigne de Robert E. Lee, coin St-Louis et Royale, nettoyage de Panamas, sans acide. Chapeaux de paille, à bon marché.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à l'Abeille.

Un bruit de journal anglais.

Il s'agirait de la rétrocession de l'Alsace et de la Lorraine.

Défense de célébrer la paix à Vienne.

Le Czar envoie une députation pour féliciter l'empereur Guillaume.

Les ambassadeurs reconnaissent le gouvernement de Thiers.

L'Assemblée nationale siégera à Versailles.

Les ministres y tiendront leur conseil.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Florence, 15 mars.—Le gouvernement demande un crédit extraordinaire de 200,000,000 de livres pour compléter l'armement du pays.

La Chambre des Députés a approuvé le bill établissant des garanties pour les droits de l'Eglise romaine.

Londres, 15 mars.—Le *Manchester Guardian* dit que des négociations pour la rétrocession de l'Alsace et de la Lorraine, moyennant une compensation pécuniaire, sont ouvertes.

Le navire anglais Admiral Lyons, de Pensacola pour Plymouth, a été abandonné en mer. L'équipage s'est sauvé.

Paris, 15 mars.—La situation des choses à Montmartre n'a absolument rien de menaçant.

Jules Favre est revenu.

M. Thiers a présidé aujourd'hui le conseil de cabinet.

Les gouvernements reconnaissent généralement la république.

Les journaux continuent à presser le gouvernement de comprimer tous les désordres.

Les autorités désertent leurs bureaux de poste à Versailles.

Berlin, 15 mars.—L'empereur est attendu ici demain. Il refuse une réception publique.

Londres, 14 mars—M. Roebuck, dans une adresse à Sheffield, a demandé la libération des condamnés Féniens comme un acte de douceur, et leur réception en Amérique comme honteuse pour ce pays et comme une insulte [illegible] à l'Angleterre.

Paris, 15 mars—Sous la nouvelle loi pour la réorganisation et la discipline de l'armée tous les Français devront servir trois ans dans les réguliers et le temps dans la réserve. [illegible] la sanction de l'Assemblée Nationale.

La mission de Favre qui devait, d'après ce qui a été rapporté, protester contre la continuation de la levée des réquisitions par les Allemands, est encore inconnue.

On prend des arrangements pour les produits français dans les expositions de 1871, à Londres et à Florence.

Le prince de Metternich a présenté aujourd'hui, à Thiers, ses lettres de créance comme ambassadeur d'Autriche auprès du nouveau gouvernement de France. Le ministre Portugais en a fait autant.

Les gouvernements de Danemark et de Suède ont reconnu la République Française.

Il y a discorde parmi les insurgés de Montmartre.

Vienne, 15.—Dans la séance, d'hier, du Reichsrath, le comte Stohenwart, président du conseil des ministres, a prononcé un discours à l'appui du décret qui prohibe toute célébration publique de la paix à Vienne. Il a fait allusion à une dépêche envoyée tout récemment par le comte Von Beust, dépêche exprimant l'espoir que le sentiment amical envers l'Allemagne serait nourri par l'individualité de la monarchie austro-hongroise.

Ce sentiment, a dit le comte Stohenwart, rendrait nécessaire une interprétation scrupuleuse du principe de non-intervention. La prohibition n'a pour but que le maintien de l'ordre, car l'amitié pour l'Allemagne n'aurait que peu de valeur si le gouvernement était dépourvu de puissance en Autriche.

Saarbruck, 15 mars—L'empereur Guillaume est arrivé ici aujourd'hui. Il a été reçu par le gouverneur général, en présence d'une foule enthousiaste de citoyens et de soldats. Après une courte halte, l'empereur s'est remis en route pour Berlin.

Francfort, 15 mars—L'Empereur, accompagné du grand duc de Bade, est arrivé ici ce soir. La ville est illuminée. On voit partout des drapeaux et des arcs de triomphe dans les principales rues. L'excitation et la joie des citoyens sont sans bornes. Le Bourgmestre a présenté à l'Empereur une adresse de bienvenue et de congratulation.

Berlin, 15 mars—Le czar a envoyé une députation d'officiers distingués de l'armée russe pour saluer l'empereur sur son retour à Berlin. Ils seront présentés par le maréchal Wrangel.

Paris, 15 mars—Thiers est allé à Versailles faire des préparatifs pour la réception de l'Assemblée. Comme une marque de respect pour elle, le cabinet demeurera à Versailles.

Tous les soldats dont le temps de service est expiré quittent la ville aujourd'hui pour retourner chez eux.

Le maréchal MacMahon et le général Ducrot sont ici.

Deux malles partent tous les jours pour l'Angleterre.

Le préfet allemand a défendu à Rouen, la publication de documents officiels français dans les journaux de son département, sous peine de suppression.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 15 mars.—SÉNAT.—M. West a présenté un bill [illegible] Louisiane [illegible] le Sénat s'est ajourné.

CHAMBRE.—Le comité des affaires étrangères [illegible] serait désirable pour les Etats-Unis.

Après l'épuisement des tactiques parlementaires pour retarder la présentation du bill des Ku Klux, M. Peters, du Maine, a présenté une résolution portant qu'un comité choisi de 13 sera nommé par le président, et que le devoir de ce comité sera de s'enquérir de la condition des Etats qui ont été en insurrection, en ce qui concerne l'exécution des lois et la sécurité des existences et des propriétés des citoyens des Etats-Unis. Le comité devra faire son rapport à la Chambre, en décembre prochain, avec les recommandations qu'il jugera convenables; il est autorisé à employer [illegible] un sténographe, à siéger dans l'intervalle des sessions, à citer les personnes, entendre des témoins et à faire visiter par un sous-comité toutes parties des Etats du Sud; les dépenses du comité seront payées [illegible] dépenses éventuelles.

La résolution a passé par un vote de 135 voix contre 60.

Une résolution [illegible] pour que le Congrès s'ajourne le 20 a passé.

Le président a nommé membres du comité [illegible] MM. Butler, du Massachusetts, Shellabarger, Blair, Maynard, Coburn, Buckley, [illegible], Cox, Beck, Archer, Van Trump et [illegible].

La Chambre s'est ajournée.

Washington, 15 mars.—[illegible]

Les sénateurs républicains ont été en caucus quatre heures sans arriver à une conclusion. Ils s'ajourneront jusqu'à demain.

MM. Trumbull, Morrill, Buckingham, Conkling, Sawyer, [illegible] et Robertson ont parlé contre toute législation sur le bill des Ku-Klux.

Washington, 15 mars—On n'a rien reçu d'aucun des districts du New Hampshire, mais tous les avis confirment les dépêches de la nuit dernière et les dépêches reçues aujourd'hui à midi.

M. Blaine est l'auteur de la résolution qui a passé à la Chambre aujourd'hui.

Un mouvement est sur pied pour établir une police nationale pour aider les officiers du Revenu à faire exécuter la loi dans toutes les sections du pays.

Les souscriptions au nouvel emprunt ont été aujourd'hui de $1,020,000.

Le secrétaire Boutwell pense que le montant de $200,000,000 sera placé en 30 semaines.

Washington, 15, 4 P. M.—Rien du New Hampshire qui discrédite les rapports d'après lesquels les démocrates ont emporté l'Etat.

Probabilités.—De grands vents sont indiqués avec mauvais temps pour jeudi, sur la côte atlantique, et mêmes vents avec un temps chargé sur le golfe et les lacs.

New-York, 15 mars.—Le prisonnier Fénian Ryan, qui avait été arrêté dans les Galles et condamné à cinq ans d'emprisonnement, est arrivé aujourd'hui.

Les Irlandais unis ont payé $5,000 à O'Donovan Rossa et aux autres membres du nouveau Directoire Irlandais.

San Francisco, 15 mars—Les vigilants ont fait sortir Wm. Willis de la geôle de Virginia City et l'ont conduit au [illegible] du théâtre de l'Opéra qu'il avait menacé de brûler. Une centaine d'hommes masqués l'ont pendu pour lui faire avouer [illegible], et il a été reconduit à la geôle où il a répété sa confession devant les officiers de police.

Charleston, 15 mars—La conférence des citoyens notables avec le gouverneur Scott, au sujet des troubles de Chester et York, a eu un résultat très satisfaisant. Le gouverneur a retiré les armes de l'Etat des mains de la milice et la plus parfaite tranquillité règne maintenant dans les deux comtés.

Raleigh, 15 mars—L'interrogatoire des témoins a été clos hier, et l'hon. Wm. A. Graham, a ouvert les débats aujourd'hui par un discours de 4 heures. MM. Boydon et Smith parleront après lui pour la défense et l'hon. Thos. Bragg, pour la poursuite, clôra les débats mardi. On votera, le dimanche prochain.

Concord, N. H., 15.—Le *Concord Statesman* résume ainsi les causes de l'échec des républicains:

"Si Chas. Sumner n'eût pas été privé de la présidence du comité des affaires étrangères, le vote républicain eût été plus considérable; si le plan de Santo Domingo n'eût été laissé aux causes naturelles au lieu d'être poussé avec une persistance déraisonnable, le vote eût été plus considérable; si le Congrès eût résolu à rendre à notre commerce l'importance qu'il avait avant la rébellion, le vote eût été plus considérable; si les bills de concession de terre eussent été défaits jusqu'à ce qu'ils eussent été mieux compris, le vote eût été plus considérable, et si toutes ces causes n'eussent engendré tant d'anxiété, nous eussions pu conserver notre majorité en dépit de la démoralisation causée par des nominations impopulaires."

Springfield, Mass., 15 mars—Un bateau où se trouvaient quatre Français a été emporté sur les chutes de Salmon, près de Russell, hier soir, et tous les hommes ont péri.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 15.—Charles Pardoe, convaincu d'avoir incendié un navire, a été condamné à être pendu. Ses complices ont été condamnés à dix ans de travaux forcés.

Memphis, 15 mars—Un ouragan terrible a causé beaucoup de dégâts dans une partie de la ville. Des maisons ont été découvertes, y compris les maisons des blocs Hamilton et Bradley. L'ouragan a probablement fait beaucoup de mal en amont d'ici.

New-York, 15 mars—Les directeurs du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Chattanooga ont élu les officiers suivants: Jos. A. Raynor, président; John A. Griswold, vice-président; Harrison Durkee, trésorier; John Hewell, secrétaire. Le comité exécutif se compose de MM. Oakes Ames, E. D. Morgan, Jas. H. Banker, Harrison Durkee, John Stewart, L. P. Morton, John A. Griswold et William S. Williams.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 15 mars au soir—Coton actif. Middling Uplands 7 1/4. Orleans 7 1/2. Ventes 14,000 balles.

Londres, 15 mars au soir—Consolidés 92 7/8. 5-20 de '62: 90.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 15 mars—Escompte 7. [illegible]

New York, 15 mars au soir—Coton fort à 15. Ventes 4,945. Middling Uplands 15. Farine inactive et en baisse.

New-York, 15 mars, au soir—Le marché monétaire était agitant à la clôture. Sterling 9 3/4 à 9 7/8. Or 111 3/8 à 111 1/2. Les gouvernements sont languissants, mais le taux en est maintenu. Les 6 de la Louisiane sont à 60; les nouveaux à 62. Les 6 de Levées sont à 70 et les 8 à 88.

Memphis, 15 mars—Coton fort. Reçu 1,167.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 15 mars—Descendant: les steamers Katie, Arkansas, [illegible]. Temps chargé et chaud.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe à la Loutre, 15 mars, 6 P. M.—Arrivés: le navire St. James, en 45 jours de Liverpool, sur lest; la barque Mary Ann, en 5 jours de la Havane, sur lest; le brick Margaret, en 14 jours de Charleston, avec du riz.

Passe du Sud-Ouest, 15 mars, 6 P. M.—Arrivés: la barque norvégienne Puna, en 5 jours de la Havane, sur lest; la barque espagnole Rosa Del Puerto, en 6 jours de la Havane, sur lest, la goëlette Hattie E. Sampson, en 6 jours de la Havane, avec du sucre; la goëlette Martha M. Heath, en 6 jours de Corpus Christi, allant à New York et entrée ici en détresse; [illegible] Deborah [illegible], en 15 jours de New York, [illegible]

Dépêches d'hier soir.

Londres, 15 mars—[illegible] est maintenant complétée par le commissariat français, les réquisitions ont cessé.

La barque Luna, partie de Liverpool pour Philadelphie, est à Queenstown avec une voie d'eau. Le capitaine est tombé par-dessus bord et s'est noyé.

La petite vérole fait des ravages terribles dans le voisinage de Lille.

Un correspondant du *Telegraph* prévoit des troubles sérieux à Paris, à l'occasion de la mi-carême.

Washington, 15 mars—Les derniers retours du New Hampshire indiquent une majorité d'environ mille voix sur la liste des officiers d'état et une majorité dans la délégation congressionnelle pour les démocrates.

C'est la première fois, depuis [illegible], que les démocrates ont emporté le New Hampshire.

Le comité de la Chambre, hier soir, a décidé de rapporter le bill sur les Ku Klux au comité réuni, en permettant la libre discussion du bill avec modifications et amendements.

Washington, 15 mars—[illegible] Butler de présenter le bill des Ku Klux.

Eldridge a demandé si le bill avait pour objet de supprimer les Ku-Klux du New Hampshire.

Passe du Sud-Ouest, 15, midi—Arrivés: le steamer Harlan, d'Indianola; le brick autrichien Fenni, en 6 jours de la Havane, sur lest; la goëlette J. Prince, en 16 jours de Vieille-Providence, avec des fruits; la goëlette Florence V. Turner, en 6 jours de Nassau, avec des fruits.

Liverpool, 15 mars, midi—Coton ferme, Orleans 7 3/4 à 7 7/8, ventes 12,000.

Londres, 15—Consolidés 92 7/8.

New York, 15 midi—Coton calme mais ferme, Orleans 15 1/2. Ventes 1,500. Or 111 1/2. Sterling 9 3/4 et 10.

☞ AVIS AUX DAMES.—Chapeaux pour enfants, en paille, laine, de 25 cents à $3, au coin St-Louis et Royale.

Décédé, à la résidence de son père, [illegible] F. O. AYRAUD Jr., [illegible] fils de F. O. Ayraud et de [illegible]

[illegible]

SERVICE FUNÈBRE.

[illegible]

Demande de Professeur.

Un bon professeur français [illegible]

Avis spécial.

[illegible]

JOHN T. MOORE. JESSE K. BELL.

[illegible]

L. SALAMANDRE, Compagnie d'Assurance contre l'Incendie, —AU— COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE. Assure les risques de ville et de campagne aux taux les plus avantageux.

Président..........CHARLES ROMAN. Secrétaire..........JULES LE MORE.

Comité de finances: Placide Forstall, Charles Laffitte, T. Bailly-Blanchard.

—DIRECTEURS— [illegible]

Avis. PAR suite d'incendie, MM. DESBONS & BONNECAZE ont transféré leur établissement de CONFISERIE du coin des rues Royale et St. Pierre au coin des rues Bourbon et Toulouse où les ordres seront, comme par le passé, exécutés avec promptitude et à des prix modérés.

Avis. On demande à emprunter un bureau de tabac. S'adresser au bureau de l'Abeille, initiales R. M.

Avis. Des personnes mariées voudraient acheter un café. Ecrire au bureau de l'Abeille, sous les initiales V. L.

Avis. Une dame mariée désire acheter un magasin de lingerie, de passementerie [illegible]. Ecrire au bureau de l'Abeille, sous les initiales H. C.

AVIS. Un ancien négociant, ayant l'expérience des affaires d'importation de vins, de liqueurs, etc., désire prendre des arrangements avec une maison [illegible]. S'adresser par lettre, à "Lock Box No 25."

Vor. HEBERT & Cie, 59, RUE DE CHARTRES, Coin Bienville, Librairie Française, SEULS AGENTS DIRECTS DE: L'ILLUSTRATION, du MONDE ILLUSTRÉ, de la REVUE DES DEUX MONDES, des MODES PARISIENNES, ainsi que de TOUTES les publications françaises de MÉDECINE, de LITTÉRATURE, de SCIENCES, d'ARTS, de MODES, etc., etc. Aussi, du Courrier des Etats-Unis, [illegible], du Messager Franco-Américain, de New-York.

Articles pour Bureaux. Un grand et magnifique assortiment de Papiers peints. 59........RUE DE CHARTRES........59 COIN BIENVILLE.

Nouvelles Marchandises de PRINTEMPS —chez— GUÉBLE & NIPPERT, 127........RUE DU CANAL........127. REÇU par le steamer Chrysolite, de Liverpool, un complet assortiment de GANTS DE PEAU DE TOUS GENRES. Gants blancs à 2, 3 et 4 boutons, Gants vert lumière et bleu de ciel, Un nouvel envoi de nos excellents gants à 75 c. la paire. Garnitures et Ruches, Rubans pour Echarpes et Ceintures, Guipures, En-tout-cas, Eventails, etc. [illegible] Cravates, Caleçons, etc. Un lot d'Eventails et autres Chinoiseries achetés à la Vente d'Encan de la Cargaison de la barque "Lawrence" que nous sommes prêts à écouler avec une très faible avance sur le prix d'encan. GUÉBLE & NIPPERT.

Eglise St.-Augustin. [illegible]

HISTOIRE ILLUSTRÉE DU SIEGE DE PARIS, Dessinée d'après nature et racontée par les premiers artistes et écrivains de L'ILLUSTRATION, [illegible] A. SIMON, 94, Passage de la Bourse.

$300,000. Grande vente de Marchandises Sèches de Saison, SANS ÉGARD AUX PRIX COÛTANTS, —CHEZ— PEPIN & TURCOTTE 153........RUE DU CANAL........153. Maison Blanche, Enseigne Baronne. $200,000 —DE— Marchandises sèches de printemps et d'été devant être vendues d'ici à 30 jours, pour cause de dissolution de société. NOUS offrons, à partir de LUNDI, 6 mars, [illegible]

Mme OLYMPE, 144, rue du Canal, 144. VIENT de recevoir, par le steamer Cuba, de Londres, un assortiment complet de CHAPEAUX de paille pour dames et enfants; FLEURS fines, plumes, RUBANS, etc., etc.

AVIS. J. TURCOTTE ayant acheté le MAGASIN [illegible] TURCOTTE & LAROSE.

Glace de la Louisiane. [illegible]

McINTYRE & APPLEGATE, PLOMBIERS, Au No 48 de la rue Poydras, Nlle-Orléans. Marchands, en gros et en détail, d'articles de Plomberie, Pompes en fer et en cuivre, Fourneaux de Cuisine, etc.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 126 et 128, rue Vieille-Levée, 126 et 128. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible] ÉTRANGERS [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc.

Fire Works: ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CAKE PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY. A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 126 et 128 de la rue Vieille-Levée.

NATTES INDIENNES Véritables. LE soussigné ayant fait des achats considérables à la VENTE A L'ENCAN de la cargaison de la barque LAWRENCE, Disposera d'un assortiment complet des Meilleures Nattes De Canton, Aux Prix les plus réduits. Désireux d'écouler promptement ces marchandises, nous les céderons à une très légère augmentation sur le prix d'achat. D. H. HOLMES 155........RUE CANAL........155 —ET— 13........RUE BOURBON........13

Robt. E. Lee's Cheap Hat Store. Corner Royal & St-Louis. HATS at 25 cts, 50 cts, 75 cts. Extra qualities from $1 to $2. SILK HATS [illegible]

MULLS SUISSES En magasin et attendus. A vendre par J. G. LINGHAM & CO., Au No 7 de la rue Carondelet.

Bracelet Perdu. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera, au No 124 de la rue de l'Esplanade, le BRACELET EN OR perdu dans un des chars du Pont du Bayou ou de la rue des Magasins, jeudi, 9 du courant, entre 4 et 5 heures de l'après-midi. S. McLEAN.

Redmond B. Mannion, 29........Rue Carondelet........29. EMET des Lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. ROTHSCHILD & SONS, Londres, DE ROTHSCHILD FRÈRES, Paris, S. M. DE ROTHSCHILD, Vienne, M. A. DE ROTHSCHILD & SONS, Francfort. Et tous leurs correspondants.

Annonce. TRAITEMENT pratique des hernies, chez les deux sexes, et guérison [illegible] de cette affligeante et grave infirmité. [illegible]

Nouveau Magasin. AU BON MARCHÉ: HYPOLITE MENGELLE, ex-associé de la maison J. G. Bernel, vient d'ouvrir un magasin de Cheveux, de Modes et d'Articles de Fantaisie. [illegible] de visiter le No 28, rue du Camp, près la rue du Canal.

C. F. HOLLE & CO., Négociants Commissionnaires ET EXPÉDITEURS. —ET— Marchands de Produits de l'Ouest, Vins et Liqueurs. —Egalement— Agents pour la vente du célèbre Lager Beer de Cincinnati. 31........Rue des Magasins........31. Ils font des avances libérales sur les consignations.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer, LA MAISON située rue Bourgogne, [illegible] ayant SIX GRANDES CHAMBRES, [illegible] Pour les conditions, s'adresser rue Bourbon, No 285.

Restaurant à vendre. MONSIEUR F. AUGUSTE offre à vendre le Restaurant-Café (avec un billard) connu sous le nom de "Orleans Exchange" (Mandeville) à des conditions très libérales. Ce restaurant se trouve en face du wharf et possède une belle clientèle. S'adresser au restaurant Victor, 185, rue de Chartres.

Maison à louer. 121 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne—Au mois ou à bail. S'adresser à HENRY CHIAPELLA, Avocat, 4 Gallier Court.

A vendre. UN SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés [illegible] pour cause de maladie du propriétaire. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Vendre, Pour cause de départ, GROCERIES. Une GROCERIE située dans le centre du Deuxième District et bien achalandée. Conditions raisonnables. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

GUANO PELICAN. LA COMPAGNIE D'ENGRAIS, (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) [illegible] R. B. GULLETT. [illegible]

WHISKY. [illegible] FAIRCHILD & BINGHAM. Aux Nos 46 et 48 de la rue des Magasins.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 14 MARS—[illegible] 73 12 54 45 70 [illegible] CHAS. T. HOWARD, [illegible] Commissaires.

Etat de la Louisiane. Paroisse de St-Tammany. AVIS AUX CONTRIBUABLES—[illegible] A. CHEVALON, Percepteur.

Compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nouvelle-Orléans. CAPITAL........$500,000. LE PUBLIC est prévenu que des livres de souscription au capital de cette Compagnie sont ouverts au Bureau de la Banque du Peuple, [illegible]

Banque d'Epargne de la Nouvelle Orléans. 157........CANAL........157 (Incorporée le 15 mars 1855) —OFFICIERS— L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2e vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3me vice-président. SAML. JAMISON, Jr., trésorier. —Directeurs— Dr. W. Newton Mercer, L. F. Generes, [illegible] Thos. A. Adams, Thos. Allen Clarke, Charles J. Leeds, [illegible]

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire, CONTRE L'INCENDIE. Capital........$5,000,000 en or. AYANT reçu d'Angleterre des instructions [illegible] HAYWARD, C. H. SLOCOMB, [illegible] Agent général, Bureau, No. 43 de la rue Baronne.

Marchandises Nouvelles de Printemps. Geo. McGIBBON & Co 142........CANAL........142 Coin Bourbon. [illegible] LUNDI, 20 du courant. [illegible] Une Nouvelle Réduction [illegible]

HENRY TRICOU. EUGENE BOISSEAU. TRICOU & BOISSEAU, 88 - - Common St. - - 88. ONT toujours en main un GRAND ASSORTIMENT de— CHAPEAUX [illegible]

F. Ouret, 764 et 766 Broadway, New York. A l'honneur d'informer les voyageurs de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Prêt d'Argent, A DES CONDITIONS TRES LIBÉRALES Au No 132 rue Royale, Entre Toulouse et St-Pierre.

Checks, PAR la banque [illegible] BARNETT, SEYMOUR & Co. [illegible] rue du Camp.

Avis aux bons Fumeurs. —GRAND CHOIX DE— CIGARES D'importation directe de la Havane. COMPRENANT les meilleures marques— [illegible] AUX FABRICANTS DE CIGARES [illegible] C. LEVEQUE, [illegible] Rue Vieille-Levée.

J. H. JENSEN, —Agent pour la vente de— Superphosphate de Chaux, DE RHODES, Guano Ammon. du South Sea, soluble, —ET— Guano Orchilla, DE RHODES. [illegible] FACTEUR DE COTON ET NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE. BUREAUX.—No 75 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, Lne.

A. COUTIN, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR, Au No 50 de la rue des Magasins, Nouvelle-Orléans, Lne. Spécialités de Vins, Eaux-de-vie et Liqueurs de choix.

Changement de domicile. Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis qu'il a transféré son domicile au No 32, rue de Dumaine. F. POUJOL.

Fabrique d'Engrais et Laboratoire de STERN. [illegible] LOUIS STERN & BROS. [illegible]

Viande en Gousier, etc. 300,000 [illegible] J. B. VANHORN & CO. [illegible]